

Interview de J.J Perrin : **Rapporteur général du Congrès de Lille**

LPC : Le Congrès 2007 a pour thème l'Europe, quels sont vos objectifs pour ce Congrès ?

J.J Perrin : Le choix de réaliser ce Congrès 2007 sur la thématique européenne est pour notre institution un choix réellement stratégique.

En effet, il apparaît depuis plusieurs mois que nous préparons ce Congrès que le sujet est véritablement fondamental pour nos confrères. L'Europe occupe aujourd'hui une place déterminante dans l'exercice de nos activités ; il convient de rappeler que 70% des textes dont nous dépendons trouvent leur source dans la législation européenne. Cette influence du droit communautaire sur nos pratiques professionnelles est donc non négligeable ; de plus il convient de ne pas oublier que nos clients sont eux aussi concernés par l'application de textes et de pratiques européens.

Notre objectif, dans le cadre de ce Congrès est de faire prendre conscience à chaque expert-comptable qu'il se doit d'être en veille pour lui-même mais également pour ses clients sur les sujets traités au sein de l'Union Européenne.

L'impact des législations européennes concerne aussi bien les grandes entreprises que les TPE et les PME.

Dans ce cadre l'expert-comptable se doit d'être proactif au service de ses clients. Pour illustrer cette démarche je prends souvent l'exemple du bar tabac des Platanes. En février 2007 il a subi les conséquences de décisions concernant l'interdiction de fumer dont le principe était pourtant déjà arrêté au niveau européen depuis début 2002.

L'expert-comptable proactif est celui qui a prévenu dès 2002 son client des évolutions de la législation communautaire et qui l'a invité à modifier progressivement sa stratégie, afin de faire face à la baisse prévisible de la consommation de tabac.

« L'Europe occupe aujourd'hui une place déterminante dans l'exercice de nos activités ».

Je ne vous cache pas que l'un de mes plus grands espoirs serait de voir à l'issue de ce Congrès chaque confrère utiliser des outils de veille, tel que VIGIE-PCL Europe, qui permettent de se tenir informé de l'actualité européenne.

LPC : Quels sont les principaux axes qui seront développés dans le cadre de ce Congrès ?

J.J Perrin : L'articulation du programme technique est basée sur trois pôles principaux :

- Le premier, sous la coordination de Charles-René Tandé, sera consacré à l'étude de nos fondamentaux à l'heure européenne. Nous proposons des conférences et des ateliers qui dans la continuité de nos précédents congrès exposent le fiscal, le social et le comptable dans un environnement communautaire.

- Le deuxième pôle, sous la direction d'Alain Bret, expose les perspectives de développement pour les cabinets et les nouvelles missions envisageables. En effet, l'Europe représente une opportunité en matière de développement et de renouvellement de nos missions à condition de maîtriser les nouvelles technologies, les barrières linguistiques, les techniques de coopération en réseau et les nouvelles dispositions en matière de développement durable.

- Le troisième pôle, supervisé par Etienne Lampert, s'attache à analyser et anticiper l'impact des réglementations sur nos activités. Il est indispensable de comprendre que, si nous sommes tous des experts-comptables français, nous faisons désormais également parti d'une profession dont les règles se construisent à l'échelle de l'Europe.

LPC : Au regard de la préparation de ce Congrès, comment percevez-vous la construction de cette profession européenne ?

J.J Perrin : Actuellement, il existe encore des différences notables dans l'exercice de nos activités dans chacun des pays de l'Union Européenne.

Ce Congrès est d'ailleurs l'occasion de présenter une étude comparative sur les pratiques professionnelles dans vingt et un pays. Pour autant, l'harmonisation est en marche.

Nous allons déjà vers l'utilisation de référentiels identiques en matière comptable. En matière fiscale et sociale, même si les choses sont plus lentes, les démarches qui conduisent à l'harmonisation finiront certainement par s'imposer.

LPC : Le Congrès sera-t-il également l'occasion pour la profession de faire des propositions pour le développement de nos activités ?

J.J Perrin : Tout d'abord, nous avons souhaité utiliser ce congrès pour renforcer notre collaboration avec les institutions européennes. Nous avons ainsi, tout au long des travaux de préparation de ce congrès, pu bénéficier d'échanges réguliers avec certains membres de la Commission Européenne.

Nous aurons également, dans le cadre des conférences et ateliers, le privilège de bénéficier d'interventions d'orateurs prestigieux de la Commission et du Parlement européens.

De plus, nous avons aussi souhaité apporter la contribution de la profession française dans un livre blanc qui comporte des propositions pour faciliter nos activités et celles de nos clients.

LPC : Comment permettre aux cabinets traditionnels de devenir véritablement européens ?

J.J Perrin : Dans un premier temps, il semble indispensable à l'expert-comptable d'avoir une maîtrise de la langue anglaise afin de pouvoir communiquer à l'échelle de l'Europe.

Pour autant, ce n'est pas ici à mon sens une pratique académique et puriste de la langue dont doit disposer le confrère, mais il s'agit plutôt de pouvoir se faire efficacement comprendre par ses interlocuteurs. Un atelier consacré au globish est d'ailleurs l'occasion d'illustrer mes propos.

Dans un second temps, il convient de favoriser les échanges avec nos homologues européens, que cela soit dans le cadre de réseaux formels ou de réseaux



Jean-Jacques PERRIN
Rapporteur Général

informels ; une conférence sur la manière de faire du networking avec des groupements européens d'expertise comptable permet d'illustrer cette démarche.

Accueillir des professionnels étrangers, prendre des stagiaires ou envoyer nos propres stagiaires à l'étranger fait à mon sens également parti des moyens efficaces pour aider à la mutation européenne de nos cabinets.

LPC : Quelles recommandations donner à un confrère afin d'optimiser son Congrès ?

J.J Perrin : Le programme du congrès est construit autour d'invités prestigieux, d'animations et de supports d'une grande qualité, je recommande donc à chaque congressiste de prendre le temps nécessaire à l'étude de ce programme afin de bâtir le planning qui lui convient le mieux selon ses centres d'intérêts et d'éviter ainsi toute frustration.

Je l'invite également à participer à nos deux soirées exceptionnelles organisées par les équipes Lilloises de nos confrères Régis Gossaert, Président du Conseil Régional et Bernard Bryselbout, Commissaire Général, qui ont à cœur de nous accueillir le mieux possible et de faire de ce nouveau congrès une réussite.

A. Bret :

Le développement de nos missions passe par l'Europe

A. Bret : Mon souhait pour ce Congrès 2007 : bannir le terme « exporter en Europe » du langage courant, car notre marché intérieur est bien le territoire européen dans lequel nous vivons.



Alain BRET
Rapporteur Délégué

Ce nouveau Congrès est l'occasion d'intégrer cette idée et de la faire partager à nos clients.

En effet, si je suis à Grenoble, je ne dis pas j'exporte à Bordeaux, et il devrait en être de même pour les pays européens : on y travaille ou on y vend, tout simplement.

Bien sûr, de la même façon que l'on ne travaille pas forcément dans toutes les régions de France, cela ne veut pas dire que l'on va vendre ou travailler dans tous les pays d'Europe. Ceux-ci sont divers et peuvent présenter des intérêts économiques différents mais bien réels.

Le programme technique que nous avons préparé dans le cadre du pôle « Développement de nos missions » s'appuie sur des ateliers pratiques qui montrent par exemple comment capter des clients européens en France et comment accompagner nos clients en Europe.

Nous apportons pour nos confrères des réponses sur la manière de développer nos activités à l'échelle de l'Union européenne tout en étudiant les meilleures pratiques de coopérations possibles entre confrères. Dans ce cadre, l'un des moments forts de ce Congrès est la conférence sur la manière de faire du networking avec des groupements de cabinets européens. Nous avons réuni pour cette occasion un plateau intéressant et diversifié des principaux groupements européens. Cette conférence trouvera son prolongement dans l'Annuaire des groupements européens d'expertise comptable que les confrères pourront télécharger sur le site de notre institution.

Les experts-comptables français doivent être heureux comme des poissons savants dans un aquarium, grand aquarium ! Et notre aquarium naturel c'est l'Europe, si nous n'en prenons pas conscience, nous nous heurterons vite aux parois de notre liberté ...

E. Lampert :

Pôle Réglementation européenne et Directives professionnelles

E.LAMPERT : Nos objectifs dans le cadre des conférences et ateliers de ce pôle sont d'une part de permettre à chaque confrère d'opérer une mise à niveau de leurs connaissances sur les réglementations européennes et d'autre part de favoriser l'identification des impacts de ces réglementations sur notre exercice professionnel.

L'Europe reste encore trop souvent pour certains de nos confrères un concept assez flou, voire ignoré. C'est pourquoi nous avons souhaité démontrer dans nos travaux et réflexions que les réglementations européennes doivent désormais être impérativement intégrées dans le quotidien de notre exercice professionnel.

Pour cela nous proposons plusieurs conférences de très hauts niveaux avec la participation de personnalités de grande qualité qui font par exemple le point :

- sur la Directive Services et ses implications relatives pour le marché des experts comptables,
- sur la Huitième Directive sur l'Audit et ses conséquences notamment sur les systèmes de contrôle de qualité,
- sur les limites de compatibilité des réglementations avec les principes de la libre concurrence au sein de l'Union Européenne.
- Sur les conséquences de la Directive Reconnaissance des Qualifications sur la formation et sur l'évolution de l'expert-comptable.

Ces conférences sur l'impact des aménagements de la réglementation européenne sont complétées par des conférences sur des thématiques très précises telles que :

- la notion de Secret professionnel et ses modalités d'application et de protection à l'échelle de l'Union Européenne,
- les similitudes ou les différences concernant la mise en oeuvre du concept de Responsabilité civile de l'expert-comptable au sein de l'UE
- les modalités de lutte contre le Blanchiment et le Terrorisme et les particularités des modes de transposition de la 3^{ème} Directive du 26 octobre 2005...

Les évolutions en matière de libéralisation des règles de Communication et Publicité pour nos activités ne sont pas oubliées puisque nous traitons cette thématique dans le cadre d'une conférence coordonnée par Jean Claude SPITZ.

Sur l'ensemble de ces sujets, les confrères devraient trouver à cette occasion les réponses aux questions qu'ils peuvent se poser sur la manière dont nos collègues européens ont traité ces différentes thématiques touchant aux modalités d'exercice de leur métier.

L'un des temps forts de notre pôle repose également sur la présentation d'une importante étude comparative des modalités d'organisation de la Profession comptable libérale dans 21 pays de l'Union Européenne. Cette étude unique et inédite aidera chaque professionnel de mieux connaître les convergences et spécificités de notre profession à l'échelle de l'Europe.

L'ensemble des réflexions et des contributions des participants permettront sans doute de faire mieux entendre la voix des experts comptables auprès de nos interlocuteurs de la Commission Européenne et du Parlement Européen.



Etienne LAMPERT
Rapporteur Délégué

C-R. Tandé : *Nos fondamentaux à l'heure européenne*

C-R. Tandé : Le pôle dont j'ai la charge est organisé autour de nos fondamentaux c'est-à-dire des thèmes professionnels qui sont le quotidien de l'expert-comptable.

Nous avons souhaité traiter chacun de ces fondamentaux : comptabilité, fiscalité, social de manière égalitaire afin de permettre à chaque congressiste de s'informer et de se former pour entrer de plein pied dans l'europe.

Nous proposons donc des ateliers très pratiques qui apportent dans la mesure du possible des solutions aux difficultés que rencontre aujourd'hui l'expert-comptable confronté à la multiplication des échanges au sein de l'Union.

En matière fiscale, notre atelier sur la TVA intracommunautaire permet de faire le point sur les nouveautés et les difficultés d'application. L'atelier sur les prix de transfert en Europe est l'occasion de fixer et de rappeler des règles afin de sécuriser ce type d'opération.

La comptabilité et son évolution européenne sont également abordées de manière importante avec des ateliers pratiques et une conférence qui pose la question du référentiel comptable applicable pour les PME européennes.

L'Europe sociale est également très présente dans nos réflexions puisque ce congrès est l'occasion de rappeler les règles en matière de mobilité des travailleurs et d'insister sur la vigilance dont l'expert-comptable doit faire preuve pour veiller au respect de la législation par ses clients.

Nous avons également construit de nombreux outils qui seront à disposition des confrères. Ces outils notamment en matière sociale s'appuient largement sur les travaux du Comité Social de notre Ordre.

L'Europe fait aujourd'hui partie intégrante de notre exercice professionnel, notre ambition est de donner aux confrères la connaissance et les outils dont ils ont besoin pour mieux appréhender ces missions à l'heure européenne.



Charles-René TANDE
Rapporteur Délégué

G. Tassou : *les relations avec les partenaires du Congrès*

G. Tassou : Pour ce Congrès 2007, j'ai été reconduit dans le rôle de rapporteur délégué en charge des relations avec les partenaires, fonction que j'avais déjà occupée lors de notre précédent Congrès.



Gérard TASSOU
Rapporteur Délégué

Mes fonctions m'ont donc conduit à piloter et superviser les travaux menés par nos partenaires présents au Congrès.

Nous avons recherché le respect d'une cohérence dans les travaux afin que ceux-ci soient le plus possible en adéquation avec le thème de cette année : L'Europe. Pour cela nous leur avons communiqué très tôt un cahier des charges précis afin de retrouver dans chacune de leurs animations et contributions, le fil conducteur de la dimension européenne.

Mes fonctions me conduisent également à assurer une supervision attentive des supports présentés par nos partenaires afin de s'assurer du respect de nos demandes ainsi que de leurs conformités avec les textes qui régissent notre profession à l'heure européenne.

Je vous invite à suivre les travaux de nos partenaires que cela soit dans le cadre des animations des kiosques ou des ateliers car leurs contributions sont de très bonnes qualités.

Vous retrouverez cette qualité dans les « 30 minutes pour convaincre » dont les thèmes sont librement choisis par leurs auteurs.